

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 6 décembre 2021
à la salle polyvalente de Palézieux-Village**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Fabrice Chollet, ouvre la dernière séance du Conseil Communal de la législature, à 20h, il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 21 juin 2021
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. PREAVIS MUNICIPAL N° 08/2021
Plan d'affectation (PA) « A la Sauge » à Palézieux-Gare et son règlement - Projet routier
« Liaison de mobilité douce Gare-PA » à Palézieux-Gare
6. Information de la Municipalité concernant la situation financière du préavis 02/2019 pour la construction du nouveau collège et de la salle de gymnastique triple
7. Divers et propositions individuelles

Appel

- 49 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 21 juin 2021

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Florian Meyer**, revient sur la page 4 du PV, il remercie la Municipalité pour le tableau comparatif des préavis. Il demande que ce dernier soit mis à disposition chaque année.
- **Le Président** indique que cette intervention ne concerne pas le PV, mais bien d'une demande à la Municipalité.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** annonce que les successeurs feront le nécessaire.

- Aucune modification n'étant demandée, le PV sera archivé tel quel avec remerciements à son auteure.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** remercie les personnes qui ont travaillé aux dépouillements des élections communales et des votations. Tout s'est très bien déroulé grâce à une équipe efficace et rapide.
- Mme Christine Bise Demay est la nouvelle cheffe du groupe PS et sympathisants.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public.
- Une séance participative sur la révision du plan directeur aura lieu le 18 janvier 2022, dans cette salle.

PREAVIS N° 08/2021

Plan d'affectation (PA) « A la Sauge » à Palézieux-Gare et son règlement - Projet routier « Liaison de mobilité douce Gare-PA », Palézieux-Gare

- **Le Président du Conseil** passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc.
- **M. Vincent Gilliard**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué, il précise que le vote sera fait point par point et ensuite pour l'ensemble du préavis. Il ouvre la discussion.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, a eu plusieurs entretiens depuis l'établissement du préavis, d'où l'amendement suivant :

L'opposition de M. et Mme Pousaz ayant été retirée le 28 novembre 2021, Le Conseil n'a plus à la traiter et la Municipalité demande de retirer son traitement des éléments à prendre en considération par le Conseil.

La Municipalité informe également avoir échangé des courriers avec les opposants Corboz, Baechler, Thoeni, Liaudat et Cudré-Mauroux, mais qu'ils maintiennent leurs oppositions relatives au nombre d'étages des constructions proches de leur logement. La Municipalité maintient donc sa proposition de réponse aux opposants.

La Municipalité a pris connaissance d'un courrier de M. Minet nous invitant à traiter son opposition comme observation ce que la Municipalité a refusé dans un courrier du 2 décembre 2021, considérant que la détermination des services cantonaux relative à la largeur de la voie de mobilité douce a été interprétée de manière erronée par M. Minet. La Municipalité maintient donc sa proposition de réponse à M. Minet.

- **Le Président** indique que la discussion n'est ouverte que sur l'amendement de la Municipalité.
- **M. Florian Meyer** veut s'assurer que Mme et M. Pousaz ont retiré leur opposition de leur propre chef, sans pression.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond que l'opposition concernait une servitude sur le domaine public. Cette dernière n'est pas nécessaire d'être inscrite au cadastre. Un panneau de signalisation aux ayants droit est suffisant.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur l'amendement de la Municipalité.

Résultat : l'amendement de la Municipalité est accepté à l'unanimité :

L'opposition de M. et Mme Pousaz ayant été retirée le 28 novembre 2021, Le Conseil n'a plus à la traiter et la Municipalité demande de retirer son traitement des éléments à prendre en considération par le Conseil.

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.
- **M. Florian Meyer** donne lecture du texte suivant :

« Le préavis 08/2021 qui nous est présenté ce soir est important. Important, car le Plan d'affectation (PA) A la Sauge à Palézieux-Gare doit sûrement correspondre au plus important projet de développement de logements que la commune d'Oron ait connu. Les plus anciens de cette assemblée pourront le confirmer. Le projet prévoit la possibilité d'accueillir environ 1'100 habitants, soit 20% de sa population actuelle (compris avec Essertes fusionnée). Bien sûr, ces habitants ne devraient pas venir en un coup, même si c'est finalement le principe de l'offre et de la demande immobilière qui prévaudra si ce préavis est accepté, et la collectivité publique n'aura plus aucune maîtrise du foncier. En comparaison, cela correspond exactement à l'augmentation de la population observée dans les 10 communes d'Oron et Essertes réunies, durant les 10 dernières années (période 2010-2020), c'est-à-dire sur la même durée imaginée pour le développement de ce « quartier ». Ce sont donc les constructions que l'on a pu observées dans le secteur de la route du Flon ou de la Condémine (Denner) à Oron-la-Ville, tous les immeubles le long de la route de Palézieux à Oron-la-Ville, ceux des Retraites populaires ou au chemin Pré-du-Château à Palézieux-Village, les récents immeubles à Essertes ou les nombreuses villas un peu partout dans nos villages : tout cela réuni dans un seul et unique « quartier ».

Les inquiétudes de nombreux habitantes et habitants et de plusieurs Conseillères et Conseillers sont donc légitimes. Au-delà des nouveaux contribuables que cela représente, en acceptant ce préavis, nous faisons donc confiance à la Municipalité d'avoir intégré ce développement majeur dans la planification de notre territoire, que ce soient les équipements scolaires, les réseaux d'eau, les ressources humaines pour la gestion administrative de notre commune, les infrastructures de transports, etc. L'expérience des 10 dernières années nous a montré que nous n'avions pas toujours tout anticipé. J'en veux pour preuve par exemple les pavillons scolaires à Oron-la-Ville ou Palézieux-Village.

Certains diront que nous ne pouvons pas nous opposer à ce développement, vieux de plus de 30 ans et qui se situe déjà sur une zone constructible. Pour rappel, le précédent plan d'affectation date de 1990. Il prévoyait 660 habitants, et montait à 1'800 habitants (projet Palézieux+) avant de redescendre à 1'100 habitants tel que présenté ce soir, suite aux restrictions dues à la Loi sur l'aménagement du territoire. Et pourtant, compte tenu de l'enjeu climatique prépondérant auquel nous devons faire face aujourd'hui, et qui n'était pas le même il y a 30 ans, nous pourrions remettre en question cette volonté de croissance démographique et nous dire que la taille de notre commune est déjà suffisante.

Néanmoins, dans la pesée des intérêts d'un tel projet, il convient de rappeler que le Plan directeur cantonal a analysé les différents endroits de notre canton où il serait le plus propice de construire et a défini ce secteur de Palézieux comme un centre d'importance régionale. Il y a donc du sens à développer à cet endroit. Il faut cependant s'assurer que ce développement se fera en bonne intelligence, évitant la création d'une cité dortoir, favorisée par une excellente desserte en transports publics. Pour cela, faisons confiance au groupe de travail et aux professionnels urbanistes qui ont développé ce projet.

Je souhaiterais dès lors sensibiliser nos Autorités sur le fait qu'il va falloir essayer de faire vivre ce site, au-delà d'un simple nouveau quartier, gageons également que ce projet puisse donner une vie encore plus animée dans la localité de Palézieux-Gare. Les initiatives privées ne seront peut-être pas suffisantes, il faudra que la commune s'investisse pour cela. Et c'est un point d'attention à ne pas oublier.

Au terme de mon intervention, je souhaite poser les questions précises suivantes à la Municipalité

- Est-ce que la Municipalité a tenu compte de ce projet dans le dimensionnement des besoins scolaires et des réseaux d'eau notamment ?
- Y a-t-il des domaines/postes spécifiques pour lesquels la Municipalité est consciente qu'un développement supplémentaire sera nécessaire pour intégrer ce projet ?
- Y a-t-il une garantie que la liaison de mobilité douce projetée et indispensable à la réussite de ce quartier se construise, y a-t-il eu une coordination des procédures pour s'assurer de sa réalisation ?
- A quel moment les espaces/places publiques seront construites ? y a-t-il une garantie pour qu'elles soient réalisées au début des constructions et pas uniquement à la fin du développement du site ?

Je vous remercie de votre attention.

F. Meyer »

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, informe que le contexte de développement et un devoir de la Municipalité. L'extension du collège a tenu compte de l'arrivée de nouveaux habitants, le quartier va se construire sur 10 ans, certains éléments vont se faire au fur et à mesure. La route de Bossonnens doit de toute façon être refaite, une nouvelle étude complémentaire avec les mesures à respecter devra être entreprise. La mise à l'enquête de principe d'un domaine public a été réalisée. Pour le tracé à mobilité douce, des conventions ont été établies avec les propriétaires.
- **M. Florian Meyer** demande des garanties avec le réseau d'eau et le PDDE, déchetteries, services administratifs. Demande les étapes du projet.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, répond que le PDDE a tenu compte de ce futur quartier. Il est difficile de savoir à l'avance les futures charges pour la commune, avec les déchetteries, le personnel communal, etc. Le plan des étapes est à disposition. La commune est un partenaire du projet avec les promoteurs.
- **M. Christian Bays, Municipal**, complète que le PDDE fait partie de ce projet. Le bouclage va évoluer et les conduites vont être changées. Le réservoir d'Oron-le-Châtel est en service. Le plan général d'évacuation des eaux est connu pour être sous dimensionnement.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, revient sur la crainte d'une cité dortoir. Le projet a été étudié avec des zones de rencontres et un centre médical.
- **M. Cédric Rittener** demande quel est l'avenir pour nos villages, un développement immobilier serait-il encore possible.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que le projet de la Sauge a été traité séparément du PGA. Le canton s'est engagé à accorder en densifiant ou c'est déjà construit. Il faudra de toute façon redimensionner la zone à bâtir. Chaque parcelle encore à bâtir sera étudiée. Certaines propriétaires devront faire des concessions.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, suit ce dossier depuis plus de 10 ans. Le plan correspond à la LAT. Il faut renforcer l'attractivité de la gare, car rien n'est acquis avec les CFF. C'est le marché actuel qui va décider de la rapidité de l'évolution de ce futur quartier.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe aux votes point par point sur ce préavis.

Résultat point 1, est accepté avec une abstention : Lever les oppositions de :

M. et Mme René et Viviane Baechler

Mmes Rose-Marie Corboz, Sylvie Rayroux (-Corboz), Anne Thoeni (-Corboz)

M. Guy Cudré-Mauroux

Mme Bernadette Liaudat

La Compagnie Bazildez SA

M et Mme Willy et Eunice Pousaz

M. Patrick Minet

Résultat point 2, est accepté à l'unanimité :
D'accepter les réponses municipales à leurs sujets

Résultat point 3, est accepté avec 3 abstentions :
D'adopter le plan d'affectation (PA), « A la Sauge », à Palézieux-Gare et son règlement

Résultat point 4, est accepté, avec 1 non et 1 abstention :
D'adopter le projet routier « Liaison de mobilité douce Gare-PA », Palézieux-Gare

Résultat : le Préavis 08/2021 est accepté avec 2 non et 2 abstentions

Information de la Municipalité concernant la situation financière du préavis 02/2019 pour la construction du nouveau collège et de la salle de gymnastique triple

- **Le Président du Conseil** passe la parole à M. Philippe Modoux, Syndic.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, fait part de la situation financière de la construction du collège. Les comptes définitifs ne sont pas encore totalement connus. Mais la Municipalité se félicite d'avoir pris un contrat en entreprise totale. L'entreprise générale Steiner SA a fait un excellent travail et des économies ont été possibles. Coût actuel : CHF 34'433'800.-, il reste encore CHF 4'626'750.- au budget. Très bonne opération financière. Il fait un historique du plan d'endettement et du coût par habitant.
- Le Tour de Romandie a fait un bénéfice et les CHF 10'000.- avancés ont été remboursés. Un don sera fait et un montant sera versé à la CERO. De plus, il y a CHF 50'000.- dans le fond de réserve.
- **Le Président du Conseil** remercie le Syndic pour ces informations et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.
- **Le Président du Conseil** dépose une motion d'ordre afin d'ajouter le préavis 09/2021 à l'ordre du jour. Cette motion doit être appuyée par au moins 5 membres du Conseil communal.
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur cette motion d'ordre qui est acceptée à l'unanimité.

PREAVIS N° 09/2021
Octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Philippe Modoux

- **Le Président du Conseil** donne lecture du préavis et passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Christophe Rebetez**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission. Il remercie le bureau du Conseil de l'avoir nommé Président de cette commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, fait une présentation du préavis et donne lecture d'un historique de M. Philippe Modoux.
- **Le Président du Conseil**, constate que la parole n'est pas demandée il clôt ce point de l'ordre du jour et passe au vote.

Résultat : le Préavis 09/2021 est accepté par acclamations

- M. Philippe Modoux reçoit le diplôme de bourgeois d'honneur.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, remercie chaleureusement l'assemblée, il remercie ses collègues, le personnel communal. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler pour cette belle commune. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Christophe Rebetez** donne lecture des rapports d'activités du CET et de l'ORPC.
- **M. Mesbah Mehdi** revient sur l'inauguration du collège samedi dernier et rappelle le décès d'un ouvrier durant les travaux. Il demande si quelque chose a été prévu afin de lui rendre hommage, par exemple, une plaque commémorative ou donner son nom à la salle de gym.
- **M. Philippe Modoux, Syndic**, indique qu'il y avait eu des discussions à l'époque, sa famille n'habite plus ici mais le message a été entendu.
- **M. Romain Richard, Municipal** informe que le conseil des élèves est sur un projet.
- **M. Florian Meyer** remercie M. Rebetez pour ces rapports annuels et trouve qu'ils sont importants, à mieux faire pour la prochaine législature. Il donne lecture du texte suivant :

« Face à la recrudescence des attaques informatiques sur des administrations publiques observée ces derniers mois et dont la presse s'est largement faite écho (Rolle, Montreux), est-ce que la Municipalité a effectué un audit de son système informatique et peut-elle nous rassurer sur ce sujet ? Pense-t-elle pouvoir tordre le cou à l'adage qui dit que la question n'est pas de savoir si notre système informatique va être attaqué mais quand il va être attaqué ? »

J'ai vu dans les décisions municipales que de nombreuses demandes de concession taxi ont été faites à la Municipalité. Est-ce que cela veut dire que ces chauffeurs de taxi doivent/vont exercer sur notre commune ? retrouverons-nous plusieurs taxis à la gare de Palézieux-Gare ? »
- **M. Romain Richard, Municipal**, informe que la Municipalité en a discuté avec son prestataire et le canton. Une nouvelle génération d'antivirus a été mis en place et également une sauvegarde séparée. Une formation des collaborateurs sera organisée. Le coût actuel est de CHF 23'000.-
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, jusqu'il y a 5-6 ans en arrière, il y avait qu'une personne pour les taxis. Maintenant c'est une entreprise mais c'est à la commune de délivrer des autorisations.
- **Le Président du Conseil** donne lecture du texte suivant :

« Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Madame la conseillère municipale, Messieurs les conseiller municipaux.

Avant de passer la parole au Vice-Syndic, puis au Syndic pour clôturer cette législature, je tenais à vous remercier sincèrement pour votre engagement durant ces 5 dernières années et demie.

Les débats ont parfois été nourris, mais toujours bienveillants et emprunts de respect mutuel.

Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier particulièrement les municipaux sortants, Mme la Municipale Danièle Richard, Monsieur le Syndic Philippe Modoux et Monsieur le Municipal Christian Bays, et également les conseillères et conseillers communaux qui ne seront plus présents lors de la prochaine législature.

Certains d'entre vous sont là depuis plusieurs années et œuvraient déjà dans les différentes localités d'avant fusion. Soyez fiers de ce que vous avez accompli pour votre Commune et pour ses citoyens. Votre engagement et votre travail vous honorent.

Je ne vais pas faire l'historique de ce qui a été accompli ces dernières années, mais vous avez pu en avoir un aperçu il y a quelques jours lors de l'inauguration du collège d'Oron.

Egalement un merci particulier à notre secrétaire, Lorraine Bard, qui j'espère on retrouvera à cette place lors de la prochaine législature, ainsi qu'aux membres du bureau, notamment pour la qualité de votre travail lors des dimanches d'élections et de votations.

Bon vent à tous et bonnes fêtes de fin d'année »
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, prend la parole et donne lecture de son discours.
- Le Syndic et les municipaux sortants reçoivent un cadeau, animation avec le cor des Alpes.

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, remercie ses collègues et le conseil communal.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres du Conseil d'être venus. Il invite l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié et déguster une bonne soupe aux pois.

La séance est levée à 21h45.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 13 décembre 2021

